



L'an deux mille vingt deux

Le 03 mai à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHE Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle

Excusés : **CHARRIERE Christiane (pouvoir à ASTIER Fabienne), VALENTIN Benoit (pouvoir à BOCH Jean-Luc)**

Absente : **DUSSUCHAL Marion**

Formant la majorité des membres en exercice

M Daniel-Jean VENIAT est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration générale : 1.Convention relative à la distribution de secours, 2.Approbation règlement intérieur services péri et extrascolaires, 3.Règlement intérieur des haltes-garderies accueils vacanciers, 4.Approbation du règlement intérieur centre de loisirs des Coches, 5.Règlement d'utilisation du stade de Bellentre

Finances : 6. Création et révision des tarifs des locations des emprises sur le domaine public – intersaison et saison d'été station de Montchavin les Coches

Juridique : 7. Approbation du principe de délégation du service public de construction d'amélioration, de gestion et d'exploitation de la patinoire de Montchavin Les Coches

Marchés publics – Subvention : 8.Dossier de clôture de l'opération : Travaux de déviation de la commune de Macot la Plagne, 9.Demande de subvention pour la création d'un préau à l'école de Bellentre, 10.Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public de Belle Plagne, 11.Convention de transfert des certificats d'économie d'énergie au SDES. Travaux d'amélioration de l'éclairage public 2021, 12.Demande de subvention pour le renouvellement de l'éclairage public en collaboration avec le SDES pour les années 2022-2023

Ressources humaines : 13.Convention de mise à disposition de la commune de La Plagne Tarentaise d'agents du SIVU des Granges – Poste de refoulement du Gothard, 14.Création de 32 postes saisonniers - été 2022, 15.Création d'un poste de rédacteur territorial, 16.Création d'un poste permanent de Référente Urbanisme à temps complet, 17.Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2022, 18. Modification de la délibération n° 2021-115 portant refonte du RIFSEEP

Travaux : 19.Convention relative aux aménagements de l'itinéraire pédagogique de Plan Bois avec l'ONF, 20.Plan de fleurissement 2022 de la commune de la Plagne Tarentaise

Urbanisme – Foncier : 21.Conventionnement d'occupation temporaire du domaine public sur la parcelle cadastrée A3136, 22.Conventionnement avec le Département de Savoie en vue des travaux du mur de soutènement sur la parcelle C1111, 23.Acquisition parcelles A 1390 – 1397 – 1399 – 1401 et 1406 situées sur la commune déléguée de Macot La Plagne des consorts Bugny, 24. Cession des parcelles communales A 1486 – A 1487 et A 1490 et C 1660p situées sur la commune déléguée de Macot La Plagne des Consorts Bugny, 25.Déclassement d'une partie de la parcelle communale C1660p - Commune déléguée de Macot La Plagne, 26. Déclassement des parcelles communales N1673p et N2238p - Commune déléguée de Macot La Plagne, 27.Autorisation accordée à la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) de déposer les autorisations d'urbanisme sur des parcelles communales pour le projet d'une aire de pique-nique au sommet des Verdons, 28.Modification de droit

commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Macot la Plagne : arrêt du bilan de la concertation, 29. Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Macot la Plagne : bilan de la concertation et arrêt du projet

Questions diverses : Liste des MAPA

Monsieur le maire propose le retrait d'un point à l'ordre du jour :

- DOC 22 : Conventionnement avec le Département de Savoie en vue des travaux du mur de soutènement sur la parcelle C1111

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

1. Convention relative à la distribution de secours

Afin de permettre à la Société d'Aménagement de la Plagne d'assurer les opérations de secours sur l'ensemble du domaine skiable de la Plagne, territoire de la commune de la Plagne Tarentaise, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à la distribution des secours, telle que présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

2. Approbation règlement intérieur services péri et extrascolaires

Dans le cadre du renouvellement de la convention de subventions avec la CAF, le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des haltes garderies pour l'accueil des vacanciers.

(Votants : 28, pour : 28)

3. Règlement intérieur des haltes-garderies accueils vacanciers

Pour répondre de façon qualitative aux attentes des familles en respectant les obligations du label familles, le conseil municipal propose un tarif optimisé pendant la saison d'été à 5 euros de l'heure pour tout vacancier et à 4 euros de l'heure pour tout vacancier dont la famille est composée d'un minimum de trois enfants.

Il autorise également la modification de l'article « Participation financière des parents » du règlement intérieur des haltes-garderies accueils vacanciers des Coches, de Belle Plagne et de Plagne centre.

(Votant : 28, pour : 28)

4. Approbation du règlement intérieur centre de loisirs des Coches

Pour répondre de façon qualitative aux attentes des familles en respectant les obligations du label familles, le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des haltes garderies pour l'accueil des vacanciers, tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

5. Règlement d'utilisation du stade de Bellentre

Suite à la fusion des écoles de Bellentre et Bonconseil en septembre 2021 et afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune, le conseil municipal propose l'application du règlement d'utilisation, tel que présenté, à compter du 5 mai 2022.

(Votant : 28, pour : 28)

6. Création et révision des tarifs des locations des emprises sur le domaine public – intersaison et saison d'été station de Montchavin les Coches

Pour répondre à la demande d'installation de terrasse en intersaison, le conseil municipal fixe le montant de la location /m² à 3 € pour chaque période d'intersaison et autorise monsieur le maire à signer les autorisations d'occupation du domaine public correspondantes.

(Votant : 28, pour : 28)

7. Approbation du principe de délégation du service public de construction d'amélioration, de gestion et d'exploitation de la patinoire de Montchavin Les Coches

Afin de faire perdurer la patinoire de Montchavin les Coches nécessitant la réalisation de nouveaux investissements, le conseil municipal approuve la gestion de cet équipement par une concession de délégation de service public (DSP), les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le lancement d'une procédure de concession avec DSP.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Maryse BUTHOD)

8. Dossier de clôture de l'opération : Travaux de déviation de la commune de Macot la Plagne

Suite à l'accord entre la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) et la commune de mettre fin, avant son terme, au marché qui les lie pour les travaux de déviation sur la commune concernant les RD220 et RD221, le conseil municipal décide d'arrêter définitivement les comptes aux montants, tels que présentés et de donner quitus à la Société d'Aménagement de la Savoie pour sa mission.

(Votant : 28, pour : 28)

9. Demande de subvention pour la création d'un préau à l'école de Bellentre

Dans le cadre d'un projet de création d'un préau à l'école de Bellentre estimé à 210 000,00 € HT, le conseil municipal décide de solliciter le Département de la Savoie et l'Etat, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votant : 28, pour : 28)

10. Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public de Belle Plagne

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public de Belle Plagne estimé à 518 000,00 € HT, le conseil municipal décide de solliciter le Département de la Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votant : 28, pour : 28)

11. Convention de transfert des certificats d'économie d'énergie au SDES. Travaux d'amélioration de l'éclairage public 2021

Suite à la subvention de 16 780,00 € HT accordée par le SDES pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public 2021, le conseil municipal décide de lui rétrocéder les CEE associés aux travaux et autorise monsieur le maire à signer la convention afférente.

(Votant : 28, pour : 28)

12. Demande de subvention pour le renouvellement de l'éclairage public en collaboration avec le SDES pour les années 2022-2023

Suite à la signature du marché avec l'entreprise Serpollet pour le remplacement de l'ensemble des luminaires de la Commune dont les travaux sont estimés à 200 000,00 € HT, le conseil municipal décide de solliciter le SDES afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et de lui rétrocéder les CEE associés aux travaux. Il demande également l'autorisation d'anticiper ces travaux et autorise monsieur le maire à signer la convention afférente.

(Votant : 28, pour : 28)

13. Convention de mise à disposition de la commune de La Plagne Tarentaise d'agents du SIVU des Granges – Poste de refoulement du Gothard

Afin de permettre l'entretien et la maintenance du poste de refoulement au hameau du Gothard, le conseil municipal accepte la mise à disposition auprès de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE des agents du SIVU des Granges et autorise monsieur le maire à signer les conventions correspondantes.

(Votant : 28, pour : 28)

14. Création de 32 postes saisonniers - été 2022

Afin d'assurer les missions de service public sur l'ensemble de la commune pour la saison d'été 2022, le conseil municipal décide la création de 32 postes dans différents services et dans les conditions présentées.

(Votant : 28, pour : 28)

15. Création d'un poste de rédacteur territorial

Au vu de l'augmentation des missions affectées au pôle marchés publics, le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de gestionnaire de la commande publique à temps complet à partir du 4 mai 2022.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Richard BROCHE)

16. Création d'un poste permanent de Référente Urbanisme à temps complet

Afin que le tableau des emplois corresponde au grade de l'agent recruté sur ce poste, le conseil municipal approuve la création d'un emploi de référente urbanisme à temps complet sur le grade de

rédacteur territorial à partir du 5 mai 2022 et la suppression à la même date de l'emploi d'instructeur du droit des sols à temps complet sur le grade d'adjoint administratif.
(Votant : 28, pour : 28)

17. Modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2022

Afin d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale, en adéquation avec les besoins de la collectivité, le conseil municipal décide la transformation des postes, tels que présentés.

(Votant : 28, pour : 28)

18. Modification de la délibération n° 2021-115 portant refonte du RIFSEEP

Afin de permettre aux agents saisonniers de percevoir le RIFSEEP dès leur prise de fonction au sein de la commune, le conseil municipal décide de modifier la délibération 2021-115 portant refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, telle que présentée.

(Votant : 28, pour : 27, contre : 1 : Richard BROCHE)

19. Convention relative aux aménagements de l'itinéraire pédagogique de Plan Bois avec l'ONF

Afin de fixer les modalités de gestion de l'itinéraire pédagogique de Plan Bois, le conseil municipal approuve le projet de convention relatif aux aménagements de cet itinéraire avec l'ONF et précise que la commune s'engage à payer une somme unique de 150.00 € hors taxes pour frais d'étude et établissement de cette convention auprès de l'ONF.

(Votant : 28, pour : 28)

20. Plan de fleurissement 2022 de la commune de la Plagne Tarentaise

Afin d'uniformiser le fleurissement sur l'ensemble du territoire de la Plagne Tarentaise et d'optimiser la gestion des espaces verts communaux, le conseil municipal approuve le plan de fleurissement 2022 tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

21. Conventonnement d'occupation temporaire du domaine public sur la parcelle cadastrée A3136

Compte tenu de l'engagement de Monsieur et Madame MAURIES d'entretenir et d'utiliser la parcelle A3136, le conseil municipal approuve la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public avec ces derniers (la précédente convention arrivant à son terme en juin 2022), et ce dans les mêmes conditions.

(Votant : 28, pour : 28)

23. Acquisition parcelles A 1390 – 1397 – 1399 – 1401 et 1406 situées sur la commune déléguée de Macot La Plagne des consorts Bugny

Afin de permettre la réalisation d'une maison pluri-générationnelle et suite à l'accord des consorts BUGNY concernant la cession de leurs parcelles A 1390 – 1397 – 1399 – 1401 et 1406 au lieu-dit La Fontaine, le conseil municipal accepte l'acquisition de ces parcelles au prix de 167 775 € pour 2 237 m² soit 75 euros du m², conformément à l'estimation des domaines.

(Votant : 28, pour : 28)

24. Cession des parcelles communales A 1486 – A 1487 et A 1490 et C 1660p situées sur la commune déléguée de Macot La Plagne des Consorts Bugny

Afin de permettre aux consorts BUGNY de continuer leur activité forestière suite à la vente de leurs parcelles à la commune, le conseil municipal accepte de leur céder les parcelles communales A 1486 – A 1487 – A 1490 lieu-dit La Fontaine et C 1660p lieu-dit Raffort au prix de de 7 470 € pour 1 785 m², conformément à l'estimation des domaines.

(Votant : 28, pour : 28)

25. Déclassement d'une partie de la parcelle communale C1660p - Commune déléguée de Macot La Plagne

Suite à la cession de la parcelle C 1660p située au Raffort, aux consorts BUGNY, inutilisée par le public et n'ayant pas de qualité de desserte du secteur, le conseil municipal approuve la désaffectation d'une partie de cette parcelle.

(Votant : 28, pour : 28)

26. Déclassement des parcelles communales N1673p et N2238p - Commune déléguée de Macot La Plagne

Suite à la cession des parcelles N1673 et N2238 à Monsieur BENAYOUN, inutilisées par le public et n'ayant pas de qualité de desserte du secteur, le conseil municipal approuve la désaffectation de ces parcelles.

(Votant : 28, pour : 28)

27. Autorisation accordée à la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) de déposer les autorisations d'urbanisme sur des parcelles communales pour le projet d'une aire de pique-nique au sommet des Verdons

Afin de permettre à la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) de réaliser une aire de pique-nique sur les parcelles N330 et N 830 (crête des Verdons), le conseil municipal autorise cette dernière à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération et à réaliser des travaux de remodelages de pistes sur ces parcelles.

(Votant : 28, pour : 28)

28. Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Macot la Plagne : arrêt du bilan de la concertation

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU, le conseil municipal constate que la procédure de concertation engagée sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme et arrête le bilan de cette concertation tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

29 .Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Macot la Plagne : bilan de la concertation et arrêt du projet

Dans le cadre d'une procédure de révision allégée du PLU, destinée à permettre la réalisation du projet d'aménagement du Col de Forcle porté par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), le conseil municipal indique que toutes les modalités de la concertation engagée ont été respectées, le bilan de la concertation est en conséquence favorable. Il arrête le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne tel qu'il est présenté.

(Votant : 28, pour : 28)

Questions diverses

Liste des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée à monsieur le maire lors de la séance du 6 juin 2020, le conseil municipal prend connaissance des décisions prises depuis la réunion du 5 avril 2022.